



L'Entente Aiglonne

Responsabilité - Citoyenneté - Equité

Interpellation : Augmentation de la taxe communale sur l'électricité ?

Monsieur le Président, cher(e)s Collègues, Madame et Messieurs de la Municipalité,

Sous le titre « *Tarifs vaudois de l'électricité – Mieux à Lutry, pire à Aigle* » un article de 24 Heures du 24 septembre dernier nous éclaire sur les tarifs de l'électricité qui seront applicables en 2025 dans les communes du canton, et à Aigle en particulier.

Bien que le prix de l'électricité à proprement parler va baisser de 10% en moyenne en Suisse en 2025, après deux dernières années de hausses vertigineuses, les habitants d'Aigle vont devoir subir la plus forte hausse du prix de l'électricité du canton !

Cette hausse sera de 2,3% à 30,2 ct/kWh.

Comme mentionné dans le même article : « *Le tarif de l'électricité comporte trois composantes le prix de l'énergie à proprement parler, le timbre d'acheminement, et les taxes. (...) les deux premières sont identiques pour l'ensemble du réseau de Romande Energie, mais la 3^{ème} peut varier en fonction des communes. (...). Pour Aigle, (...) ces taxes ont été multipliées par trois depuis l'année dernière, selon L'EiCom** ».

Pour rappel, les habitants d'Aigle se sont massivement opposés à toute augmentation de la taxe communale sur l'électricité lors la votation populaire du 11 mars 2023 à la suite du dépôt d'un référendum demandant l'invalidation d'une décision du Conseil.

Dès lors, je demande à la municipalité de nous renseigner en détail pourquoi, de combien (en valeurs absolue et relative) et à quels desseins les taxes communales ont été multipliées par trois depuis.

Je vous remercie de votre attention.

Entente aiglonne : Philippe Bellwald

* : L'EiCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Elle surveille le respect de la loi sur l'approvisionnement en électricité et de la loi sur l'énergie, prenant les mesures et rendant les décisions nécessaires à cet effet. Elle surveille les prix de l'électricité et tranche en cas de divergences concernant l'accès au réseau. Elle vérifie la sécurité de l'approvisionnement du pays en électricité et règle les questions de transport et de commerce international d'électricité. Enfin, l'EiCom rend des décisions en matière de rétribution de reprise ainsi que dans le cadre de litiges opposant des auto-consommateurs à leur gestionnaire de réseau.

Tarifs vaudois de l'électricité

Mieux à Lutry, pire à Aigle

Alors que les prix vont baisser de 10% en moyenne en Suisse en 2025, toutes les communes ne seront pas logées à la même enseigne.

Marie Maurisse
et Paul Ronga

Les deux dernières années, les Suisses ont dû avaler des hausses importantes du prix de l'électricité. Au moins sur ce plan, 2025 apporte une bonne nouvelle, puisque les tarifs vont baisser de 10% en moyenne, grâce notamment à une détente sur les marchés de l'énergie. Mais le système est un tel mille-feuille que les différences sont importantes d'une région à l'autre.

Les Vaudois ne sont pas les mieux lotis: le canton est le 7^e plus cher à l'échelle nationale, derrière Schaffhouse et Bâle-Ville, avec 29,1 centimes/kWh pour un quatre-pièces avec cuisinière et chauffe-eau électrique. Pour 2025, la baisse moyenne pour les 300 communes vaudoises sera grosso modo de 3%.

Et même à l'échelle du canton, les différences sont importantes selon que l'on habite à La Côte ou dans le Chablais. Sur la base des données officielles fournies par la Commission fédérale de l'électricité ElCom, «24 heures» a mis en avant plusieurs données spécifiques aux Vaudois.

Plus forte hausse à Aigle

Alors que les prix moyens diminuent, les habitants d'Aigle vont voir leur facture d'électricité augmenter en 2025 d'environ 2,3%, à 30,2 centimes le kWh pour un quatre-pièces. La hausse aura également lieu à Chardonne, Romanel-sur-Lausanne, Ormont-Dessous et Cheseaux. Ces communes sont toutes desservies par Romande Energie. Comment le fournisseur explique-t-il ce phénomène, à rebours de ses concurrents l'année prochaine?

«Le tarif de l'électricité comporte trois composantes: le prix de l'énergie à proprement parler, le

Tarifs de l'électricité dans le canton de Vaud en 2025

Tarifs les plus chers, en ct./kWh, pour la catégorie H3*

Communes	Fournisseur	Tarif en ct./kWh
Aubonne, Féchy, Saint-Livres, Etoy, Allaman	Société électrique des forces de l'Aubonne SA (SEFA)	36,00
Bougy-Villars	Société électrique des forces de l'Aubonne SA (SEFA)	35,30
L'Abbaye, Le Chenit, Le Lieu	Société électrique de la vallée de Joux SA	35,00
Belmont-sur-Lausanne	Commune de Belmont, électricité	33,98
Nyon	Services industriels de la Ville de Nyon	32,85

Tarifs les moins chers, en ct./kWh, pour la catégorie H3*

Communes	Fournisseur	Tarif en ct./kWh
Paudex	Commune de Paudex, électricité	24,30
Bassins, Coinsins, Duillier, Prangins, Vich, Dully, Luins	Société électrique intercommunale de la Côte SA	26,09
Begnins	Société électrique intercommunale de la Côte SA	26,49
Cudrefin	Groupe E SA	26,65
Jouxteins-Mézery	Direction des Services industriels	27,00

*H3: logement de 4 pièces avec cuisinière électrique et chauffe-eau électrique. Ces catégories de l'ElCom permettent de calculer un tarif moyen, bien que les tarifs dépendent en général du moment de la consommation et de la quantité consommée.

Tableau: DfH; Source: Commission fédérale de l'électricité ElCom.

timbre d'acheminement et les taxes, répond sa porte-parole Michèle Cassani. Les deux premières composantes sont identiques pour l'ensemble du réseau de Romande Energie, mais la 3^e peut varier en fonction des communes. Certaines n'ont pas de taxe du tout, d'autres oui, et à des taux différents. C'est ce qui explique la différence.

Pour Aigle, en effet, ces taxes ont été multipliées par trois depuis l'année dernière, selon l'ElCom. À Leysin, commune voisine, les taxes ont au contraire diminué, ce qui explique la baisse des tarifs pour 2025.

Hausse à Rueyres, pas à Bercher

D'un kilomètre à l'autre, les prix ne sont pas les mêmes, ce qui peut surprendre les résidents vaudois. À Rueyres, cela grimpe car les taxes ont augmenté, mais pas à Bercher, commune voisine. Autre exemple: Belmont-sur-Lausanne, où les tarifs montent, mais pas à Lutry.

que les choix des entreprises n'expliquent pas tout: une augmentation des tarifs peut par exemple aussi provenir de découverts de couverture, c'est-à-dire les déficits des années précédentes, que l'entreprise doit reporter sur les tarifs des années suivantes.

Électricité 17% moins chère que l'an dernier à Lutry

La commune de l'Est lausannois, appréciée pour ses belles plages, est celle du canton dont les tarifs de l'électricité baisseront le plus en 2025, suivi de Paudex et d'Yverdon-les-Bains. Là-bas, les habitants verront leur facture diminuer entre 12 et 18% en moyenne. «Par exemple, pour un ménage consommant 1600 kWh par année, la baisse représentera concrètement 7 fr. 50 par mois (hors TVA)», est-il calculé dans un communiqué.

Sur les cinq baisses les plus importantes, quatre ont fait le choix de gérer elles-mêmes leur réseau d'électricité avec des Services industriels communaux.

À La Côte, un fournisseur concurrentiel

La Société intercommunale électrique de La Côte a elle aussi annoncé des baisses de prix pour l'année prochaine, ce qui concurrence Romande Energie, dont les tarifs sont légèrement plus élevés. Pourquoi? Dans ce cas, cela tient au modèle d'affaires des réseaux de distribution - production propre, date d'achat d'énergie sur les marchés, coûts, etc.

Tarifs records à Aubonne, Etoy et Allaman

Toujours pour un quatre-pièces, ce sont les habitants d'Aubonne, Etoy ou encore Allaman qui auront la plus grosse facture en 2025, avec 36 centimes du kWh. La Société électrique des forces de l'Aubonne SA (SEFA) se félicite pourtant des baisses de l'énergie, du réseau et des taxes en 2025. Même tendance à la Société électrique de la vallée de Joux SA et à Belmont.

Les Vaudois qui paieront le moins sont à Cudrefin, au bord du lac de Neuchâtel, ou encore à La Côte, notamment à Begnins, Prangins ou Dully, où le kWh tournera autour de 26 centimes en 2025.

Cyclis
de chi

Tribunal
Les protagon
empoign
promenad
sont cond
estime que
contribué
dégénérer

L'affaire est
sions qui s'ex
sur les sentie
habitation en
et compagne
nière réguliè
sensions.
s'achèvent l
échanges d
cela se term
Ainsi de
la semaine
Tribunal de
tuer sur l'
nue entre
chiens et u
à Saint-Ce
VTT ainsi
en étaient
chienne d
le sillage d
Descend
avait ten
coups de
envenim

Tout le
Avant
lundi, l
sions co
cation
victime
tout le
time q
ponsa
lités.
pours
[Les d
à repr

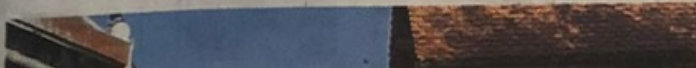
U
R

Ga
Les
les
cor
fut
de

Les
son
net
d'o
no
no
so
les
pr
Lo

Les Rochat partent sur les pas de leur ancêtre

Vallée de Joux



l'autre côté de la frontière, à la vallée de Joux, traversant ainsi avec armes et bagages la forêt du Risoud

C'est NON à l'augmentation de la taxe sur l'électricité

Communiqué de presse

Aigle, le 12 mars 2023

Scrutin communal à Aigle : C'est NON à l'augmentation de la taxe sur l'électricité, qui aurait dû alimenter le « fonds énergétique durable ».

Par 1466 NON et 724 OUI, les aiglones et les aiglons ont refusé l'augmentation de la taxe spécifique sur l'électricité, perçue pour chaque kilowattheure consommé. Ce NON tire un trait sur la volonté du Conseil communal qui avait souhaité renforcer les investissements dans la production d'énergies renouvelables, les rénovations énergétiques et la mobilité douce.

Ce dimanche 12 mars, la population aiglone appelée aux urnes a refusé de contribuer davantage à l'approvisionnement du fonds énergétique durable. Elle a dit non à l'augmentation de 0.4 ct de la taxe sur l'énergie électrique. Celle-ci sera donc maintenue à 0.6 ct/kWh afin d'alimenter le « fonds énergétique durable ».

Celui-ci est affecté au renforcement de l'efficacité énergétique, à la modernisation de l'éclairage public, aux mesures en faveur des énergies renouvelables et à la réalisation du Plan énergie et climat communal. Il permet, par exemple, de financer des actions directement en faveur des habitants tel que l'octroi de subventions à l'achat de vélos électriques ou lors de la pose de panneaux solaires ou d'installation de pompes à chaleur notamment.

Pour rappel, le 17 juin 2022, le Conseil communal avait adopté une augmentation de 0.4 ct/kWh, portant la taxe spécifique à 1 ct/kWh afin de renforcer le « fonds énergétique durable » constitué en 2007.

Or dans le courant de septembre 2022, un référendum contre la décision du Conseil communal avait abouti. Il revenait donc aux aiglones et aux aiglons de se prononcer sur cette augmentation, équivalente à moins de 20 francs par année et par ménage.

Contacts :

Grégory Devaud, syndic d'Aigle, gregory.devaud@aigle.ch (mailto:gregory.devaud@aigle.ch), 079 641 64 37

Stéphane Montangero, municipal en charge du développement durable et de l'énergie, stephane.montangero@aigle.ch (mailto:stephane.montangero@aigle.ch), 079 252 71 1